



Aéroclub François Richet

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 28 mars 2026

Le 08 mars 2025, à Etampes, les membres de l'Aéroclub François Richet se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, suivant le tableau ci-dessous :

Nombre de présents	20
Nombre de représentés	12
Total présents et représentés	32
Nombre d'inscrits à ce jour	46
Quorum nécessaire $\geq$ à 30 %	14

Le nombre des présents et représentés étant supérieur ou égal au seuil de 30 % des inscrits, suivant l'article 12 des Statuts, **le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.**

Celle-ci est ouverte à 9 h 45.

Secrétaire de séance : Patrick Plainchamp.

1. Rapport moral du Président (Maurice Desmoulière) :

Les remerciements

Jean-Pierre Magny qui a accepté de rester Correspondant Prévention Sécurité (CPS) malgré son problème de Santé qui l'empêche de piloter et il sera secondé dans cette fonction par Stéphane Carra.

Maurice remercie Jean-Pierre Magny pour tout le travail qu'il a pu faire pour l'ACFR depuis de longues années. Jean-Pierre a fait le lien avec les instances européennes, la DGAC et cela a toujours été une aide pour le Club. Merci également pour l'enseignement, les cours le samedi, l'instruction.

Il remercie tous les instructeurs.

Les responsables Sol : Daniel Mérat, Alain Théallier.

Tous ceux qui se sont investis pour le transfert de notre club du hangar ADP jusqu'à celui mis à notre disposition sur le terrain militaire.

Nous y reviendrons plus en détail un peu plus tard.

Installation pérenne sur le terrain militaire

La rupture assumée avec le GAMA quant à la fusion envisagée (2022-Juin 2024) n'a pas freiné notre volonté de nous installer sur le terrain militaire. Ne plus dépendre d'ADP restait un objectif important, étant donné l'état de nos finances. En effet, une forte augmentation des tarifs ADP était annoncée à l'occasion du renouvellement des baux (négociations toujours en cours) et l'avenir du hangar devenu propriété d'ADP à la fin 2023 devenait problématique.

Lors de l'AG tenue le 8 mars 2025, nous vous annonçons avoir obtenu l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) nous autorisant à nous installer sur le terrain militaire, le hangar le plus à l'ouest de l'empreinte du GAMA nous ayant été affecté.

Dans ce processus, à partir des prises de contacts de certains d'entre nous, il faut rappeler et saluer les interventions positives du Commandant de la base de défense de Bricy, des autorités militaires qui gèrent l'AOT de l'atelier de Brétigny, de la DGA, de la FCD, et de l'IRBA. Dans le même temps, la gratuité de nos deux AOT a été acquise, y compris bien sûr pour l'AOT du GAMA.

Déménagement et installation sur le terrain militaire

Officiellement, nous avons quitté notre emplacement ADP le **31 mars 2025** (avec un amendement prolongeant le bail initial de 3 mois).

L'activité aérienne n'a jamais été interrompue grâce à la volonté et la disponibilité des membres du Codir et de certains autres. Ils se sont très fortement impliqués pour libérer le hangar ADP, déménager le matériel et les équipements réutilisables et enfin déplacer les avions dans le nouvel hangar.

Après mon intervention, un bref historique des principales étapes du transfert vous sera présenté par ceux qui l'ont vécu. Également les travaux de réaménagement qui ont permis, sans interrompre l'activité aérienne, de redonner vie au local installé dans le nouvel hangar.

Juste quelques dates pour montrer que le déménagement s'est déroulé dans des temps réduits mais avec beaucoup de temps de préparation :

- Déménagement des Algéco : **13 mars 2025**
- Dernier vol à partir de notre ancien site : **27 mars 2025**
- Déménagement des avions : **28 mars 2025**
- Premier vol à partir du terrain militaire : **29 mars 2025**

L'activité aérienne en 2025

Nous étions **52** adhérents à la fin 2025 (59 à la fin 2024). Nous avons effectué **368** heures de vol ; cela donne **8.5 h/pilote** sur l'année (en excluant les instructeurs de cette moyenne).

Le constat, presque le même depuis plusieurs années, ne pourra jamais nous satisfaire. Voler dans des conditions de sécurité optimales rendant nos sorties tellement plus enrichissantes devraient nous pousser à venir au terrain beaucoup plus souvent.

Pierre Fages et Jean-Pierre Magny vous rappelleront un peu plus tard tout ce que nous perdons et risquons en volant aussi peu.

La flotte

Une flotte de 4 avions associée à un nombre d'adhérents se stabilisant autour de 50 n'était pas compatible avec notre objectif d'assainir nos finances, et ce d'autant plus que nous volons très peu avec des coûts de maintenance en augmentation.

Nous avons un moment espéré que la fusion pourrait permettre de rebattre les cartes avec un nombre d'adhérents très élargi.

L'échec de la fusion nous a contraints à la vente du LD, le bel avion à train classique, malgré l'énorme déception d'un certain nombre d'entre nous. La vente auprès de M. Renaud Charlet et madame Florence Percevault dont le fort intérêt pour cet avion s'était déjà manifesté s'est concrétisée le 01/09/2025 grâce à l'intervention de Patrick, Christian et de la famille Chartier. L'acquéreur, d'après les retours que nous en avons, est très satisfait.

Nos instructeurs, les élèves

Jean-Pierre Magny a demandé sa « mise au repos » après de longues années au service de l'ACFR. Comme déjà dit, il accepte de poursuivre la charge de CPS avec Stéphane Carra. Ce dernier continue à donner des coups de main lors de ses passages en France.

En 2025, nous avons **06** instructeurs. Avec une bonne activité pour Pierre et Gilles, ainsi qu'Emmanuel qui a renouvelé son inscription à l'ACFR.

Nous avons 9 élèves dont le suivi est assuré par Patrick et Pierre. Les résultats pour 2025 : Pierre Adrien Dubroca a obtenu son PPL le 18 octobre 2025.

Sollicitez le plus possible nos instructeurs, cela ne peut faire que du bien !

Les responsables sol

Comme chaque année, nous faisons appel aux bonnes volontés pour une activité essentielle à la cohésion de notre club.

Intervention de Daniel Mérat, le responsable.

Relation avec le GAMA

Sans être excellente, elles sont plutôt bonnes. Les divers aménagements opérés se sont passés en bonne coordination. Nous recherchons le plus d'indépendance possible vis-à-vis du GAMA au niveau des accès notamment avec un suivi et un support de la base de Bricy.

L'intérêt pour une mutualisation de la flotte et des instructeurs est toujours un objectif qui ne se concrétise pas à ce stade.

Un signe positif : une première inscription à l'ACFR d'un adhérent du GAMA très intéressé pour voler sur nos beaux DR400. Dans l'avenir, il y aura peut-être une mutualisation des moyens avec le GAMA.

Relations extérieures

Avec notre déménagement, peu d'activité auprès du GUAE (Président : Rémi Deslogis). Jean-Pierre Paddeu voudra peut-être rajouter quelque chose.

Pour conclure

Voler beaucoup plus et solliciter nos instructeurs,
Participer à la vie du club,
Entretenir de bonnes relations avec le GAMA.

Pas de question sur le rapport moral.

Vote pour l'Approbation du Rapport moral 2025 :

- **Vote contre :** 0
- **Abstention :** 0

Le Rapport moral 2025 présenté par le Président est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Rapport d'activités :

2.1 Bilan du Responsable pédagogique pour l'année 2025

Pierre Fages souhaite le bonjour à tous :

Il y a eu 9 élèves en 2025 et en ce début 2026, il y en a 7. Auparavant, au niveau des Instructeurs, il n'y en avait pas assez, maintenant, ils sont en manque d'élèves.

Un Club qui ne met pas l'accent sur l'instruction est un Club moribond.

Il y a eu un manque de motivation de la part de beaucoup d'élèves malgré la sollicitation des instructeurs.

Les élèves ne volent pas assez régulièrement. Ils devraient obtenir le PPL en 2 ans alors qu'actuellement c'est plutôt 4 ans.

Pierre a eu la satisfaction de voir un ses élèves passer le PPL : Pierre Adrien DUBROCCA.

A cette occasion, c'est un examinateur du GAMA qui l'a testé.

Après la licence, il faut voler régulièrement pour garder ses compétences.

Malheureusement, 8.5 hdv en moyenne dans l'année par pilote reste insuffisant.

C'est minimum 12 heures et 20 heures pour être vraiment à l'aise.

Certains membres du Club font ces heures.

Il faut également continuer à faire des révisions théoriques.

Les contrôles Club se font difficilement. Ils doivent se faire dans l'année.

Solliciter les instructeurs pour les contrôles Club et remplir les feuilles de contrôle. Cela permet d'avoir des traces en cas d'audit et de montrer que l'ACFR a des procédures pérennes sur le suivi des pilotes.

Cela permet également de lancer des actions correctrices pour éviter des incidents à répétition.

Il faut faire ces contrôles avec l'instructeur en bonne entente.

Pierre mentionne que les papiers avions sont dans de tristes états.
Il faudrait améliorer la situation pour éviter que ces papiers tombent en lambeaux.
=> Action responsable Flotte

S'informer et décrypter la réglementation aéronautique devient de plus en plus difficile et on dépense de plus en plus d'énergie.

Tout est dématérialisé et il n'y a plus de contact avec les autorités. Tous les problèmes administratifs se font difficilement (exemple : demande de licence qui dure 1 à 2 mois voire plus).

Compte tenu du contexte, il faut essayer de rester serein et de garder de bonnes relations entre nous car on n'a pas de bonnes relations avec l'autorité.

Prévention sécurité:

Lors d'un incident, il faut prévenir le CPS afin de l'enregistrer et l'analyser. Ensuite, il faut apporter les actions correctives si besoin afin que l'incident ne se reproduise pas et de limiter les risques.

Au niveau des risques, avant le décollage, après la checklist, se faire une représentation mentale de tous les risques qui peuvent arriver pendant le vol (MTO, Trafic...).

Gestion et Analyse de la menace, des situations critiques qui pourraient arriver afin de pouvoir réagir d'une façon rapide et saine afin d'assurer votre sécurité. Notamment, le trafic est très dense à Etampes. Les ULM, hélico, avions qui n'ont pas la même vitesse et trajectoire pour les hélicos.

Faire des intégrations correctes correspondant à des aérodromes non-contrôlés. Intégration suivant un axe parallèle à la montée initiale et ensuite s'intégrer en début de vent arrière pour avoir le temps de visualiser le trafic en tour de piste. En cas de doute, utiliser la radio.

Il y aura un surcroît de trafic suite à la fermeture d'une piste à Toussus.

Merci Pierre.

En complément quelques planches pour commenter l'activité aérienne :

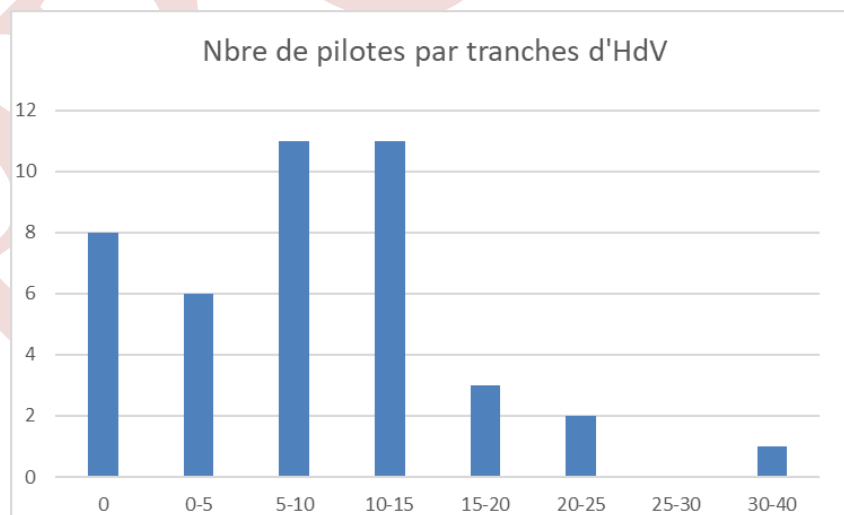
Pour expliquer la valeur moyenne des HdV par pilote :

Nombre de pilotes en 2025 : 52 inscrits en fin d'année

En excluant :

- Les nouveaux inscrits entre Octobre et la fin d'année 2025 : 4 environ 4 h
- Les instructeurs : 6 (environ 8 h)

356 heures de vol pour 42 pilotes => **8,47 h de vol par pilote en moyenne.**



Heures de vol par avion :

Immat	Hdv en solo	dont supervisé	Hdv en double	Hdv total
F-BSBG	5h45	2h15	44h38	50h23
F-GIKX	111h06	11h17	35h34	146h40
F-GORT	107h18	7h20	35h31	142h49
F-PMLD	21h19	0h00	6h52	28h11
TOTAL	245h28	20h52	122h35	368h03

33% des vols en Double commande (35% en 2024).
77 h 40 heures réalisées par les élèves.

Proposition de Mathis Bubel afin d'augmenter l'activité aérienne : Mathis préconise de supprimer le coût de la double commande (15€ actuellement) qui peut être un frein à l'inscription de nouveaux élèves à l'ACFR et notamment pour les jeunes.
Cette piste sera analysée au CODIR.

2.2 Bilan du Correspondant Prévention Sécurité et REX de l'année 2025

Jean-Pierre Magny CPS résume brièvement son plan de carrière.
Au niveau de la sécurité :

- Les rapports d'incidents ou accidents sont obligatoires.
- On a tous des leçons à tirer des incidents rencontrés.

Il n'y a pas eu d'événement en 2025.

Jean-Pierre est prêt à organiser des petites conférences sur ces thèmes qui pourraient compléter l'analyse de REX, une sorte de débriefing.

Jean-Pierre reste à disposition pour tous problèmes.

Merci Jean-Pierre.

Pierre Fages rappelle qu'il existe depuis 2024 le système EECAIRS 2 géré par l'EASA pour déclarer et analyser les événements. Ce portail offre la possibilité de notifier les événements de sécurité.

Les CRESAG ne sont plus transmis à la DGAC et on doit utiliser le système EECAIRS 2.

Le formulaire CRESAG peut toujours être utilisé pour remonter l'incident au CPS. Ensuite, le CPS juge si l'événement doit être transmis à la DGAC par le système EECAIRS 2 ou s'il reste au niveau du club pour faire de la prévention..

IL faudrait vérifier que l'ACFR a accès au logiciel EECAIRS 2.

2.3 Rapport Construction Amateur

Daniel CHARTIER nous fait le point sur la Construction Amateur (CA) qui se déroule à Brétigny dans les anciens locaux du CEV :

La CA travaille sur la construction de l'Océanair du Club. L'équipe se réunit tous les jeudis.

La cellule de l'avion est issue de la cellule du Roméo Tango qui avait subi un incendie. Elle sera motorisée avec un moteur de 200 Ch, un hélice à pas variable.

La voilure possède une envergure de 80 cm de plus que celle d'un DR 400.

Jean-Christophe est en charge de la conception et harmonisation des circuits électriques. Tous les plans sont faits. Il va bientôt entamer le câblage.

L'étude et la confection du capot moteur est une charge importante : le capot moteur est extrapolé du capot moteur de l'Océanair TD N° 01 de Daniel. Les moules du capot moteur de l'Océanair de Daniel ont été récupérés pour les adapter à celui de l'Océanair du Club. C'est Christian Le Bouché qui est leader pour cette opération. 90 % du travail a été réalisé pour ces capots.

L'avion possède des réservoirs spéciaux.

La charge alaire de l'avion sera comparable à celle d'un DR400 avec 1.2 T au décollage.

Il aura une grande autonomie (ex Etampes – Alicante sans refaire le plein).

Le dossier DGAC a été déposé à la DGAC et accepté.

L'avion sera équipé de 2 écrans EFIS Dynon identiques à celui du BG. Il y aura un Pilote Automatique. Pratiquement tous les ensembles ont été approvisionnés.

Toute personne intéressée par la CA est la bienvenue.

Merci Daniel.

2.4 Rapport Commission travaux

Présentation faite par Alain Théallier

Activités en 2025 :

L'année 2025 a été particulièrement dense.

Avant le déménagement dans le nouveau hangar, il a fallu faire l'inventaire du contenu du Bât 51.

Il y avait les archives papier, des outillages, des machines, du mobilier, des parties d'avion...

Tout a été sélectionné pour différentes destinations (Bât HM2 ,atelier de Brétigny, vente ou déchetterie).

- Rapatriement des archives papiers à Brétigny.

Nouveau Hangar :

- Nettoyage et débarras du nouveau hangar,
- Réception et coordination du transfert des 2 Algecos avec la société BOVIS,
- Préparation et installation de l'alimentation électrique,
- Aménagement du Club-house / salle des opérations,
- Installation de tout ce qui concerne la prévol des avions (huile, produit verrières etc),
- Rapatriement des avions,
- Aménagement du hangar pour les avions (barres de sécurité au sol, tracé de lignes...).

Jean-Christophe résume les Journées Travaux qui se sont déroulées les 26 et 27 avril 2025 :

- Nettoyage, balayage du nouveau hangar, nettoyage des vitres...,
- Positionnement des avions avec poses de baguettes de sécurité,
- Début du marquage au sol pour le cheminement des avions. Les avions du Club peuvent être manipulés sans bouger d'autres avions,
- Modification de la butée de la 1ere porte du hangar, ce qui permet de décaler 7 portes du hangar à gauche et de sortir les avions,
- Nettoyage des abords du hangar avec les adhérents du GAMA.

A noter une belle participation pour les journées travaux avec 12 à 15 participants suivant le moment de la journée.

Ce fut un moment de cohésion avec les adhérents du GAMA avec lesquels nous avons déjeuné.

Ce fut une première étape pour se connaître.

Jean-Christophe remercie :

- Patrice Lignard qui a beaucoup œuvré pour l'installation électrique,
- Laurent Chartier qui a beaucoup contribué au renouvellement de l'informatique et du mobilier,
- Alain Theallier pour l'installation de la fibre...,
- Aux permanents qui mettent à profit leur WE à optimiser notre aménagement.

Au niveau des coûts en 2025 :

- Pas de coûts directs pour les travaux qui ont été effectués :
 - Soit par des prestataires professionnels (Bovis),
 - Soit en collaboration avec nos adhérents et les membres du Codir.
- Payés en partie par la vente de la bulle de l'ancien hangar.
Il est à souligner non pas le nombre des adhérents ayant participé aux différentes phases de cette opération mais du degré d'implication de chacun.
Par ailleurs, durant cette durée d'aménagement, la disponibilité des avions fut quasi-totale !!!

Activités prévues en 2026 :

- Il est prévu cette année chronologiquement :
1. La pose d'un revêtement de sol dans la salle des opérations.
 2. La pose d'une porte donnant accès à notre hangar depuis le parking.
 3. L'entretien des abords de notre hangar.
 4. L'arrivée d'eau près du Club-house et les évacuations.

Mes remerciements vont vers ceux qui participent aux journées travaux.

Merci Alain

2.5 Rapport Responsable Sol

Les responsables sol sont trop peu nombreux : 2 personnes (Alain et Daniel)
Le responsable Sol est un peu l'homme de l'ombre :
Il fait beaucoup de petits travaux,
Il accueille les pilotes ainsi que les gens de l'extérieur,
Il assure quelques liaisons avec le GAMA avec lequel nous avons de bonnes relations.

Vu le peu de Responsables Sol, tous les WE ne sont plus assurés, notamment les jours où la MTO n'est pas favorable et les WE où il n'y a pas de réservation.
Daniel fait appel aux candidats car il faut assurer la relève.

Merci Daniel

2.6 Modification du Règlement Intérieur :

Les modifications du Règlement Intérieur version 2026 portent sur les paragraphes suivants :

1.3. COTISATIONS

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle **correspondante à leurs activités (voir annexe Cotisations).**

Les montants du droit d'entrée et de la cotisation sont validés annuellement par l'assemblée générale (AG) sur proposition du comité directeur (CODIR) pour l'exercice suivant.

3.2.1. ENTRAÎNEMENT DES PILOTES

~~Un pilote qualifié sur DR 500^{*}, DR 400 et DR 315 peut voler sur DR 500^{*}, DR 400 et DR 315. La prorogation annuelle ou trimestrielle est à effectuer sur DR 500^{*}.~~

~~Un pilote qualifié sur DH 251, DR 500^{*}, DR 400 et DR 315 peut voler sur DH 251, DR 400 et DR 315. La prorogation annuelle ou trimestrielle est à effectuer sur DH 251 si 3 heures au minimum ont été effectuées sur le DR 500^{*} dans les 6 derniers mois.~~

~~^{*} DR 500 ou avion équivalent, moteur 200 CV injection et hélice à pas variable.~~

Les nouveaux membres actifs, titulaires d'une licence de membre d'équipage de conduite (brevet de pilote), doivent effectuer un vol d'évaluation sous le contrôle du chef pilote ou d'un instructeur **pour chaque type d'avion**.

4.8 : VOLS DE NUIT :

Pour les vols de nuit les pilotes devront se conformer à la réglementation en vigueur.

En complément à l'article 3.6 ci-dessus les frais inhérents à ces vols de nuit seront à la charge des pilotes exerçant cette activité.

Ces frais peuvent être réglés directement par le pilote lors de son vol ou débités sur son compte lors de la réception de la facture à l'ACFR.

Cas particulier de la plate-forme de Blois- (voir annexes)

Pas de remarques sur ces modifications

Vote pour le règlement Intérieur version mars 2026 :

- **Vote contre : 0**
- **Abstention : 0**

le règlement Intérieur version mars est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Rapport financier

Le Trésorier Christian Le Bouché présente l'activité comptable de l'ACFR.

3.1 Le bilan de l'année 2025

Situation financière :

	au 31/12/2024	au 31/12/2025	dépôt maximum	Taux 2025
compte courant	11648	8655		
Compte sur Livret Associations	144860	127398	illimité	1,2 à 2%
Livret A Associations	4324	77575	76500	1,7 à 3%
Total	160832	213628		

Balances comptes pilotes :

- fin 2024 : 48586 €
- fin 2025 : 50576 €

Aucune autre dette, pas de crédit en cours.

La situation semble se stabilisée.

Une synthèse avant de rentrer dans le détail des comptes :

Synthèse

- La forte baisse des HdV en 2024 (autour de 500h en 2022-2023, 340 en 2024) a nécessité de baisser les frais généraux et d'adapter la flotte à l'activité, afin de limiter le déficit :
 - déménagement au HM2,
 - négociations auprès des assureurs,
 - baisse des frais sur divers postes,
 - vente du LD en août.
- Pour 2026 :
 - les bénéfices financiers liés aux actions ci-dessus vont pleinement se faire sentir en 2026,
 - étude débutée en Février avec EAME : adaptation des plans d'entretien,
 - la stabilisation de l'activité constatée en 2025 vs 2024 sera-t-elle pérenne ? Si oui, l'équilibre financier est atteignable, ou au moins un déficit limité.

Le détail des dépenses est donné dans le tableau suivant :

Budget 2025 - Dépenses			
Compte	Libellé Comptable	prévisionnel 2025	réalisé fin 2025
602200	Fournitures de bureau	100 €	37 €
604001	Taxes Atterissages ADP	1 470 €	1 469 €
605002	Travaux Hangar 51 ETP	80 €	281 €
605003	Entretien Extincteurs LFOX	480 €	347 €
605005	Aero Info (abonnement)	620 €	600 €
605006	Entretien Hangar HM2	0 €	506 €
605007	Déménagement au Hangar HM2	9 072 €	9 072 €
606110	Eau ETP	30 €	0 €
606300	Fournitures, entretien, petits équipements	50 €	0 €
606400	Fournitures administratives	100 €	0 €
613200	Location terrain Etampes à ADP	4 510 €	6 011 €
613201	Redevance AOT local Brétigny	0 €	1 372 €
615008	Reversement EAME gestion pompe	4 750 €	4 485 €
616001	Assurances flotte	18 000 €	18 728 €
616002	Assurance Hangar H51 Etampes	400 €	389 €
616003	Assurance pompes TOTAL	1 340 €	1 341 €
616006	Assurance atelier Brétigny	520 €	573 €
616007	Assurance hangar HM2 ETP	1 000 €	518 €
625000	IK Codir		0 €
625001	IK Responsables Sol		0 €
625002	IK Instructeurs	1 700 €	1 706 €
625600	Missions		0 €
625700	Réceptions	300 €	182 €
626001	Téléphone et Internet	940 €	209 €
626002	Frais Postaux	20 €	0 €
627000	Services bancaires et assimilés	330 €	309 €
628000	Taxes Atterrissages Blois	0 €	0 €
628001	Cotisation GUAE	150 €	120 €
628002	Cotisations CRA IdF-FFA-CDA91	320 €	330 €
671300	Dons, libéralités	50 €	70 €
	Total frais généraux	46 332 €	48 655 €

Les frais généraux sont conformes à la prévision.

- Confirmation de la forte baisse des frais généraux présentée au budget prévisionnel :
- 63850 € en 2023-2024 > 48650 en 2025
- baisse de 24%, due principalement à :
 - location ADP hangar 51: -11000 €
 - assurance flotte : -7800 € (dont -2000 vente LD)
 - assurance hangar 51 : -4400 €
 - baisse des IK RS et instructeurs : -2300 €
 - gratuité AOT hangar Brétigny : -1300 €.

605131	Dépenses Océanair	1 000 €	1 310 €
605132	Achat matériel BG (abonnement cartographie EFIS)	150 €	175 €
606130	Achat huile avion	150 €	480 €
606140	Essence (remb. aux adhérents)	0 €	1 269 €
606150	Essence (prélèvements Total)	30 000 €	28 406 €
615000	Entretien courant et dépannages flotte (EAME)	25 000 €	33 299 €
	Autres fournisseurs	10 720 €	9 719 €
Total exploitation avions		67 020 €	74 658 €
Total des dépenses 2025		113 352 €	123 313 €

Dépenses d'entretien de la flotte (total 43018 € en 2025) :

- Pièces : 20 844 €
- MO : 22 174 €

Commentaires sur les frais d'exploitation 2025 :

- Frais d'entretien/dépannage flotte :
 - 2022 : 102500 € (2 RG + remise en vol BG)
 - 2023 : 26000 €
 - 2024 : 33600 €
 - 2025 : 43000 € (35700 au prévisionnel)
- dont, en 2025 :
 - LD 17253 € (11024 imprévus)
 - BG 5884 € (2674 imprévus)
 - KX 13600 € (1528 imprévus)
 - RT 6280 € (pas d'imprévu)
- > forte proportion de dépenses imprévues (dépannages et maintenance corrective, principalement sur le LD) : total 15226 euros (35 %).

Recettes :

Budget 2025 - Recettes			
Compte	Libellé Comptable	prévisionnel 2025	réalisé fin 2025
706001	Heures de vols adhérent	67 000 €	72 143 €
706002	Commission gestion pompe TOTAL	7 700 €	7 384 €
706003	Location de casques		
706004	Vente d'essence aux avions extérieurs		
756001	Cotisations annuelles	10 200 €	11 041 €
756002	Droits d'entrée	150 €	100 €
761000	Produits financiers	2 300 €	2 445 €
775200	Vente LD	70 000 €	80 000 €
	remboursement trop payé AOT Brétigny	1 800 €	1 722 €
Total		159 150 €	174 835 €

Plus de recettes car on a fait plus d'HDV que prévu et le prix de vente du LD

Evolution des recettes (hors revenus exceptionnels : remb. sinistres et cessions d'actifs) :

2023 : 117400 €

2024 : 91000 €

2025 : 95000 €

Compte d'exploitation 2025 réalisé (sans vente LD 80 Keuros)	
Charges 2025	-123 313 €
Recettes 2025	94 835 €
perte d'exploitation 2025	-28 477 €

Compte d'exploitation 2025 réalisé	
Libellé Comptable	
Charges 2025	-123 313 €
Recettes 2025	174 835 €
bénéfice d'exploitation 2025	51 523 €

Situation patrimoniale :

Situation Patrimoniale						
compte	Libellé Comptable	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025
411000	Balance comptes pilotes	-87 775 €	-73 114 €	-56 119 €	-48 586 €	-50 576 €
512000	Solde compte courant	30 131 €	10 384 €	14 402 €	11 648 €	8 655 €
512003	Montant en caisse	854 €	0 €	0 €	0 €	0 €
512100	Solde Compte sur livret CSL	190 091 €	142 064 €	106 881 €	144 860 €	127 398 €
512101	Solde Livret A	4 024 €	4 079 €	4 198 €	4 324 €	77 575 €
215003	Valorisation F-PMLD	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	
215004	Valorisation F-GORT	110 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
215005	Valorisation F-GIKX	110 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
215010	Valorisation F-BSBG	70 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €
215008	Valorisation OCEANAIR	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	Total	557 325 €	541 413 €	527 362 €	570 246 €	551 052 €

Cela se stabilise aux alentours de 550 000 €

3.2 Le budget prévisionnel 2026 est le suivant

Hypothèses prévisions 2026 :

Budget prévisionnel 2026 - Dépenses			
Compte	Libellé Comptable	réalisé fin 2025	prévisionnel 2026
602200	Fournitures de bureau	37 €	40 €
604001	Taxes Atterissages ADP	1 469 €	1 100 €
605002	Travaux Hangar 51 ETP	281 €	0 €
605003	Entretien Extincteurs LFOX	347 €	400 €
605005	Aero Info (abonnement)	600 €	600 €
605006	Entretien Hangar HM2 ETP	506 €	2 000 €
605007	Déménagement au HM2	9 072 €	0 €
606110	Eau ETP	0 €	0 €
606300	Fournitures, entretien, petits équipements	0 €	200 €
606400	Fournitures administratives	0 €	100 €
613200	Location terrain Etampes à ADP	6 011 €	0 €
613201	Redevance AOT local Brétigny	1 372 €	0 €
615008	Reversement EAME gestion pompe	4 485 €	4 500 €
616001	Assurances flotte	18 728 €	15 000 €
616002	Assurance Hangar H51 Etampes	389 €	0 €
616003	Assurance pompes TOTAL	1 341 €	1 350 €
616006	Assurance locaux de Brétigny	573 €	600 €
616007	Assurance hangar HM2 ETP	518 €	530 €
625000	IK Codir	0 €	0 €
625001	IK Responsables Sol	0 €	0 €
625002	IK Instructeurs	1 706 €	1 700 €
625600	Missions	0 €	0 €
625700	Réceptions	182 €	200 €
626001	Téléphone et Internet	209 €	500 €
626002	Frais Postaux	0 €	20 €
627000	Services bancaires et assimilés	309 €	310 €
628000	Taxes Atterissages Blois	0 €	0 €
628001	Cotisation GUAE	120 €	120 €
628002	Cotisations CRA IdF-FFA-CDA91	330 €	340 €
671300	Dons, libéralités	70 €	100 €
Total frais généraux		48 655 €	29 710 €

- Frais 2025 non reconduits en 2026 (total 36500 €) :
 - Entretien LD : 17000 €
 - Transfert algécos : 9100 €
 - Loyer ADP hangar 51 : 6000 € (4 mois payés en 2025)
 - Assurance LD : 4000 €
 - Taxes ADP LD : 400 €

605131	Dépenses Océanair	1 310 €	2 500 €
605132	Achat matériel BG (abon. cartographie EFIS)	175 €	200 €
606130	Achat huile avion	480 €	0 €
606140	Essence (remb. aux adhérents)	1 269 €	1 300 €
606150	Essence (prélèvements Total)	28 406 €	28 500 €
615000	Entretien courant et dépannages flotte (EAME)	33 299 €	26 000 €
	Autres fournisseurs	9 719 €	0 €
Total exploitation avions		74 658 €	58 500 €
Total des dépenses prévisionnel 2026		123 312 €	88 210 €

Recettes :

Budget prévisionnel 2026 - Recettes			
Compte	Libellé Comptable	réalisé fin 2025	prévisionnel 2026
706001	Heures de vols adhérents	72 143 €	72 000 €
706002	Commission gestion pompe TOTAL	7 384 €	7 300 €
706003	Location de casques		
706004	Vente d'essence aux avions extérieurs		
756001	Cotisations annuelles	11 041 €	11 000 €
756002	Droits d'entrée	100 €	200 €
761000	Produits financiers	2 445 €	3 000 €
	Vente LD	80 000 €	
	Remb. AOT Brétigny	1 722 €	
Total		174 835 €	93 500 €

(réalisé 2025 hors vente LD + remb. AOT : 93463)

Hypothèse activité 2026=2025

> Stabilisation attendue des recettes

Compte d'exploitation prévisionnel 2026	
Libellé Comptable	
Charges 2026	-88 210 €
Recettes 2026	93 500 €
bénéfice d'exploitation 2026	5 290 €

Incertitudes : Ne pas faire le nombre HDV prévu des adhérents et les pannes sur les avions

Rappel des pertes d'exploitation (hors revenus exceptionnels)	
2022	74 507 €
2023	13 954 €
2024	37 779 €
2025	28 477 €

Pas de question

3.3 Rapport des Vérificateurs aux Comptes

Le rapport des vérificateurs aux comptes rédigé par Imade Rachidi est lu en séance par Eric Calmon (vérificateur aux comptes adjoint) :

La vérification aux comptes 2025 a procédé par sondage. Les points suivants ont été vérifiés :

1. Cohérence entre les données suivantes : grand livre de comptabilité, les recettes et dépenses du bilan financier annuel présenté pour l'AG.
2. Finances des mois de Mai et Décembre 2025 hors compte pilotes. La cohérence entre les données suivantes a été vérifiée :
 - les relevés de comptes bancaires (compte courant, compte sur livret CSL),
 - le grand livre de comptabilité,
 - reçus (factures et attestations).
3. Détails de trois comptes pilotes : cohérence entre le relevé aéroinfo, le grand livre et le relevé bancaire sur l'année 2025.
4. Une vérification des factures de maintenance EAME et assurance GMF sur les mois de Mai et Décembre a été effectuée avec les entreprises émettrices de ces factures.

Résultat :

Ce travail de vérification aboutit à la régularité et la sincérité des comptes 2025 de l'association exhaustivement vérifiées sur le périmètre de sondage défini plus haut. Les points suivants sont cependant relevés, tous sont expliqués :

- une erreur de référence de l'émetteur de la facture a été constatée. Cette erreur sans impact sur le bilan comptable, induisait une même référence de facture pour deux factures différentes. Cela a été régularisé par l'émission d'une facture corrective. Dans le grand livre il s'agit de la ligne (10/12/2025 01-12-25Fact. EAME 2510249 500h KX 9496.55€) dont la référence est erronée. La bonne référence est 2512303. Ce point pourra faire l'objet de vérification plus exhaustive avec EAME.
- la « traçabilité papier » des indemnités kilométriques est faite par les « Reçus des dons et versements effectués par les particuliers au titre des articles 200 et 978 du code général des impôts ». Le cumul des reçus disponibles ne correspond pas à la comptabilité du grand livre. → Ce point connu du trésorier, cet écart est justifié par une attestation en attente de retour.

Le travail de vérification a été facilité par l'excellente lisibilité de la comptabilité, le classement chronologique notamment, et une traçabilité exhaustive des opérations. Alors que ces travaux se sont focalisés sur un échantillon de données jugées représentatives, nous avons pu apprécier l'excellente organisation globale qui permet d'accéder facilement aux données recherchées sur l'ensemble de l'année.

3.4 Tarif des heures de vol (HDV)

Le Codir a estimé que les prix actuels des HDV étaient globalement au prix du marché et qu'une augmentation pouvait décourager les pilotes à voler. Les heures de vol pour l'année 2026 restent inchangées:

Type	Prix
DR 315	155 €
DR 480	198 €
Double Commande	15 €

3.5 VOTES

3.5.a Adhérents pratiquants le vol à moteur :

Un adhérent pratiquant le vol à moteur peut participer à la Construction Amateur gratuitement.

- Cotisation annuelle pour 2027 :

Le Codir a décidé de ne pas augmenter la cotisation annuelle. Soit la cotisation 2027 reste à 230 €.

Vote pour la cotisation annuelle 2027 de 230 € :

- **Vote contre : 1 (Emmanuel Martin)**
- **Abstention : 0**

La cotisation annuelle 2027 à hauteur de 230 € est approuvée à la majorité des présents et représentés.

Remarque d'Emmanuel Martin : il faudrait prendre en compte l'âge des pilotes et faire une cotisation pour « jeune ».

- Droit d'entrée 2027

Le Codir a décidé de ne pas augmenter le droit d'entrée.

Le droit d'entrée pour 2027 reste à 50 €.

Vote pour le droit d'entrée 2027 de 50 € :

- **Vote contre : 4 (Emmanuel Martin, Mathias Bubel, Jean-Pierre Padeu et Nicolas Tessieras)**
- **Abstention : 0**

Le droit d'entrée 2027 à hauteur de 50 € est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3.5.b Adhérents ne pratiquant pas le vol à moteur :

- Cotisation annuelle pour 2027 :

Le Codir a décidé une cotisation 2027 de 10 €.

Vote pour la cotisation annuelle 2027 de 10 € :

- **Vote contre : 0**
- **Abstention : 0**

La cotisation annuelle 2027 à hauteur de 10 € est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- Droit d'entrée 2027

Le Codir a décidé de ne pas faire payer de droit d'entrée.

Vote pour le droit d'entrée 2027 gratuit :

- **Vote contre : 0**
- **Abstention : 0**

Le droit d'entrée 2027 gratuit est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Les cotisations pour les jeunes, droit d'entrée gratuit, suppression du coût de la double commande seront des sujets qui seront étudiés par le CODIR en 2026.

3.5.c Votes pour l'approbation des comptes :

Vote pour l'Approbation du Bilan 2025 :

- Vote contre : 0
- Abstention : 0

**Le Bilan 2025 présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
Le Quitus est donné au Trésorier.**

Vote pour l'Approbation du Budget prévisionnel 2026 :

- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Budget prévisionnel 2026 présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3.6 Informations générales :

Informations présentées par Jean-Pierre Paddeu notre représentant GUAE :

- Traitement de la piste en herbe pour éviter que les sangliers viennent y faire des trous
- Mises en place de clôtures anti-sangliers
- Voltige : réunion organisée par le DTN pour définir un protocole d'utilisation de l'axe de voltige de manière à ne pas le fermer (exploitation par le GUAE)
- Suite à l'audit de la DSAC, les panneaux intermédiaires de la piste en herbe à refaire
- Réflexion sur la mise en place AFIS mais pas dans la vigie actuelle (DSNA)
- ADP demande l'inventaire des produits chimiques utilisés au sein des clubs
- Etampes-Mondésir Terre d'aviation et les casques de cuir ont pour projet de rénover l'ancien hangar de l'aéroclub François Richet, pour y abriter une partie de la collection d'avions de la Ferté et faire des journées pédagogiques

Informations sur le vol de nuit :

- Serait autorisé en fin de 2ème trimestre
- Les tests du matériel ont montré qu'il pouvait être fiabilisé (problèmes d'allumage, extinction, capacité de charge...). Ces opérations ont permis de fiabiliser le reporting, l'électronique, la télécommande, ...
- ADP prévoit une exploitation ouverte à tous.
- La seule restriction serait un PPR obligatoire pour les extérieurs (avec acceptation automatique de jour).

3.7 Questions posées préalablement à l'Assemblée Générale

Une question posée par Emmanuel Martin :

Combien de publications SGS ont été publiées en 2025 ?

Réponse J.P. Magny (CPS) : Pas de réponse directe. Il vérifiera afin de répondre correctement à la question.

4. ELECTIONS

4.1 Election des Vérificateurs aux Comptes

Imade Rachidi et Eric Calmon sont candidats au poste de vérificateur aux comptes pour 2026.

Vote pour l'élection de Imade Rachidi et Eric Calmon au poste de Vérificateur aux Comptes

- **Vote contre :** 0
- **Abstention :** 0

Imade Rachidi et Eric Calmon sont élus Vérificateurs aux Comptes pour l'année en cours à l'unanimité des présents et représentés.

4.2 Election des 5 membres de la Commission de Discipline

Une Commission de Discipline doit être élue à chaque Assemblée Générale.
Les membres de cette Commission de Discipline en 2024 étaient :

Jerôme BROSSARD Jérôme (non réinscrit en 2026)
Patrice. LIGNARD (ne se représente pas)
Emmanuel MARTIN
Thomas PLAINCHAMP (non réinscrit en 2026)

Pour cette Commission se présentent :

Emmanuel MARTIN
Hubert GREUET
Dalilo ROLANDO
Mathis BUBEL
Jean-François BOULET

La composition de la Commission de Discipline est soumise aux votes :

- **Vote contre :** 0
- **Abstention :** 0

Emmanuel MARTIN, Hubert GREUET, Mathis BUBEL, Jean-François BOULET et Dalilo ROLANDO sont élus membres de la Commission de Discipline à l'unanimité des présents et représentés.

4.3 Election pour le renouvellement du Comité Directeur

La composition du CODIR est la suivante :

❖ Président :	Maurice DESMOULIERE
❖ Vice-Président :	Olivier FRANCOIS
❖ Trésorier :	Christian LE BOUCHE
❖ Trésorier adjoint :	Jean-Christophe NOUREAU
❖ Secrétaire Général :	Patrick PLAINCHAMP
❖ Secrétaire Général adjoint :	Nicolas TESSIERAS
❖ Membre :	Daniel CHARTIER
❖ Membre :	Laurent CHARTIER
❖ Membre :	Daniel MERAT
❖ Membre :	Alain THEALLIER

Parmi ces membres, 2 sont sortants :

- ❖ Daniel CHARTIER
- ❖ Alain Théallier

3 postes sont à pourvoir.

Uniquement 2 candidatures
❖ Daniel CHARTIER
❖ Alain Théallier

Aucune autre candidature n'a été enregistrée.

Il est procédé au vote.

L'ensemble de l'Assemblée est d'accord pour voter à mainlevée.

Vote pour l'élection au CODIR de Daniel Chartier et d'Alain Théallier:

- **Vote contre : 0**
- **Abstention :**

Ont obtenu :

❖ Daniel CHARTIER	31
❖ Alain Théallier	31

et sont donc élus au Codir pour un mandat de trois ans.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACFR se termine à 12 h 45

Elle se poursuit par le pot traditionnel de convivialité.

Entretemps, le Codir s'est réuni pour élire la nouvelle composition du Bureau pour l'année 2026.

Le Secrétaire Général,
Patrick Plainchamp

Le Président,
Maurice Desmoulière